

COMMUNE DE LA TABLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUILLET 2025

Membres en exercice : 9
Membres présents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de La Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Présents : Jean-François CLARAZ, Patrice CHAPPELLET, Michel FORAY,
Christiane GIRARD, Clément JACQUEMOMOZ,
Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Geoffrey THOMAS
Absente excusée : Lina NOVEL CATIN (Pouvoir à Geoffrey THOMAS)

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

Ordre du jour

1. Pont de La Tovire : Attribution du marché de travaux
2. Réseau eaux pluviales des Curtets : Choix de l'entreprise

Une minute de silence est observée pour Gilbert Vérollet et Jean Pierre Contat

Le procès-verbal du conseil municipal du 02 juin 2025 est approuvé à l'unanimité

1. PONT DE LA TOVIRE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX. (DELIB 2025.04.01)

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un marché global pour les travaux de réhabilitation du pont, route de La Tovire sur le Gelon à La TABLE. L'objectif des travaux est de réhabiliter le pont pour en assurer sa pérennité.

Vu les offres reçues des entreprises suivantes :

NGE GENIE CIVIL
MIDALI FRERES
MANANG

Considérant les critères définis : Prix (40%) et Valeur technique (60%),

Considérant le rapport d'analyse réalisé par le bureau d'étude IOA OTEIS attribuant classement :

N° DE PLIS	ENTREPRISES/GROUPEMENTS	CRITERE N°1 NOTE SUR 40	CRITERE N°2 NOTE SUR 60	NOTE GLOBALE SUR 100	RANG
1	NGE Génie Civil	32,15	52,50	84,65	1
2	Midalí Frères	34,02	21,90	55,92	3
3	Manang	40,00	29,40	69,40	2

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution du marché de réhabilitation du Pont de La Tovire, à l'entreprise :

NGE Génie Civil pour un montant de 179 852,00 € H.T. soit 215 822.40 € T.T.C

Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché susvisé ;

2. RESEAU EAUX PLUVIALES DES CURTETS (DELIB 2025.04.02)

Le Maire Rappelle qu'un réseau de collecte des eaux pluviales existe sur le hameau des Curtets entre la RD27 – route de La Plaine- et la Rue des Fontaines mais qu'une grande partie n'est pas canalisée et provoque des nuisances. Compte tenu de cette situation et le nombre de raccordements en augmentation dans ce réseau, il est nécessaire d'engager des travaux de réhabilitation. Plusieurs entreprises ont été contactées et ont fournis des devis :

SARL FORESTIER et FILS
Yann BERGER

7816 € H.T
11 177.98€ H.T

soit 9379.20 € T.T.C
soit 13413.57€ T.T.C

Le Maire propose de retenir l'entreprise la mieux-disante, soit l'entreprise FORESTIER ET FILS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le choix de l'entreprise SARL FORESTIER et FILS pour une montant de 7816 € H.T soit 9379.20 € T.T.C et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

TRAVAUX

AEP les Côtes : Plusieurs problèmes ont été relevés depuis le début du chantier : démarrage sans ordre de service, bois coupé au mauvais endroit, tracé non suivi... L'entreprise a quitté le chantier cette semaine faute de consignes claires. Une réunion de chantier est prévue le 10 juillet prochain.

Les travaux seront par ailleurs suspendus 3 semaines du 28 juillet au 15 août.

Chef Lieu (chantier maison Vuillermet) : des entreprises ont été contactées pour reprendre la façade.

L'entreprise Forestier interviendra pour reprendre la murette.

Repidon : le poteau électrique sera repositionné prochainement.

Voirie : la consultation est en cours pour la réalisation des emplois 2025

DIVERS

ACCA : le bail 2025-2031 pour la location de la cabane de Champenet est signé.

Permis de construire Armand au Chef Lieu : un rdv en mairie est programmé pour trouver un accord pour le passage des engins pendant l'aménagement.

Batiment du Gite au Villard de La Table: le directeur de l'OPAC est venu visiter le bâtiment.

Environnement : un projet de curage de la mare du Leya au Villard de La Table a été présenté par BVVG et la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) en mairie. Les propriétaires seront contactés prochainement pour voir la faisabilité du projet.

La question des écoulements du pluvial dans la mare est également soulevé. Le SPANC sera de nouveau contacté.

Alpage du Champet : des patous ont mordu un randonneur qui a dû être héliporté. La procédure est en cours.

Pour rappel : la circulation des véhicules à moteur est interdite sur les pistes forestières ; à l'exception des propriétaires fonciers.

Eau : dans l'éventualité d'une intégration au syndicat des Eaux d'ici janvier 2025, une rencontre a été demandée par la commune. Toujours en attente de réponse.

Manifestations : belle réussite pour les manifestations organisées sur la commune : Revins'y ô Pic avec près de 500 personnes, et vente de 300 parts pour la paella de l'ACCA.

Prochain conseil municipal vendredi 5 septembre 2025 à 19h00

La séance est levée à 19h45

La Secrétaire de séance
Claudine PERRIN



Le Maire
Jean-François CLARAZ

